Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

RENFORCER LES CAPACITÉS NATIONALES ET SOUS-RÉGIONALES POUR CONTRÔLER LES ÉPIDÉMIES DE PESTE PORCINE AFRICAINE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET EN HAÏTI

Avril 2024

ODD:	1 PAS DE PAUVRETÉ; 2 FAIM «ZÉRO»; 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES; 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE; 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Pays:	République dominicaine et Haïti
Code du projet:	TCP/SLM/3806
Contribution de la FAO:	500 000 USD
Période de mise en œuvre:	8 décembre 2021-7 décembre 2023
Contact:	Bureau sous-régional de la FAO pour la Méso-Amérique FAO-SLM@fao.org

Partenaires

Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural d'Haïti et Ministère de l'agriculture de la République dominicaine.

Bénéficiaires

Petits agriculteurs et producteurs, population rurale.

Contribution au Cadre de programmation par pays (CPP)

Haïti (CPP 2017-2020), Produit 4.2: Les pertes dans le secteur agricole sont réduites.
République dominicaine (CPP 2018-2022), Produit 2.4: Renforcement des conditions nationales pour le respect des mesures phytosanitaires, d'hygiène et de sécurité pour les produits agricoles.

Initiatives régionales (IR)

IR3: Agriculture durable et résiliente.

Résultat

Les services vétérinaires nationaux de la République dominicaine et d'Haïti mettent en œuvre un programme d'éradication de la peste porcine africaine (PPA) dans le cadre d'une approche insulaire.

©FAO/Vanessa Olarte

Description du projet

La présence de la peste porcine africaine (PPA) a été confirmée en République dominicaine et en Haïti en 2021. Il s'agit d'une maladie animale transfrontalière pour laquelle il n'existe ni vaccin ni traitement efficace. Son contrôle est complexe et nécessite des services vétérinaires bien structurés, organisés et efficaces.
Les effets négatifs potentiels sur l'économie agricole et les moyens d'existence des petits exploitants familiaux sont très importants, car les porcs sont une source importante de protéines animales et une source de revenus pour des milliers d'habitants des zones rurales.
D'autre part, en raison de la migration à grande échelle d'Haïti vers l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les États-Unis, le risque de propagation de la maladie au continent américain est élevé.
Actuellement, la capacité et les infrastructures des services vétérinaires des deux pays pour contrôler les foyers sont limitées, principalement en Haïti, malgré la réponse rapide des gouvernements et de l'industrie porcine. En effet, il n'existe pas de système de surveillance épidémiologique, de plans de prévention et d'urgence adéquats, de laboratoires de diagnostic capables de gérer l'urgence actuelle de PPA et les infrastructures sont très précaires.
L'assistance de la FAO à la République dominicaine et à Haïti pour contrôler et éradiquer la PPA a donc été renforcée, pour fournir un appui technique international urgent et bien coordonné aux deux pays et mettre en place des mesures pour contrôler et éradiquer la maladie et prévenir son impact sur le reste des pays du continent américain.

Impact

Le projet a contribué à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des petits, moyens et grands éleveurs en gérant et en contrôlant la PPA en Haïti et en République dominicaine et en empêchant sa propagation dans d'autres pays de la région.

Réalisation des résultats

Le projet a facilité la mise en œuvre des plans de contrôle et d'éradication, fourni des ressources stratégiques et dressé un état des lieux des capacités d'intervention en cas d'urgence.
Il a également contribué à la première ligne de réponse devant l'urgence de la maladie, en promouvant des actions visant à contrôler la propagation de la maladie et à minimiser l'impact sur les producteurs de porcs, principalement au niveau familial, et donc à réduire les dommages causés à leurs moyens d'existence.
Dans les deux pays, des plans de contrôle et d'éradication de la PPA ont été adoptés sur leurs territoires, avec des résultats variables. En République dominicaine, la maladie s'est d'abord propagée, mais avec l'appui de nouveaux projets, il a été possible de renforcer le système et de réduire l'incidence et les foyers émergents. En revanche, en Haïti, le contrôle a été limité par le manque d'opérationnalité des services vétérinaires, une surveillance discontinue et d'un système de réponse doté de ressources insuffisantes.

L'absence d'instances binationales suffisantes pour établir un plan de surveillance dans les deux pays et les limitations spécifiques existant en Haïti dans la mise en œuvre d'un contrôle efficace de la maladie ont eu pour conséquence une mise en œuvre partielle des activités prévues. Heureusement, des projets ultérieurs ont permis de compléter dans les deux pays les actions en cours dans les domaines de la surveillance, de la communication sur les risques, du renforcement des capacités des services vétérinaires et du soutien aux producteurs touchés, apportant ainsi une réponse aux aspects inachevés de ce projet.

Mise en œuvre du plan de travail et du budget

En République dominicaine, l'exécution du projet a répondu aux attentes, tandis que la situation civile et politique en Haïti a nécessité une extension d'un an, avec une réalisation des activités retardée et partielle.

Le budget a été utilisé au mieux en fonction des opportunités et des convenances.

Une gestion proactive a permis d'identifier les contraintes de l'action en Haïti et de demander en temps utile une extension du projet pour l'année 2023.

Ce projet ne présentait aucun risque pour l'environnement, mais l'impact sur les moyens d'existence a incité les deux pays à élaborer rapidement un plan de contrôle et d'éradication et à adopter, dans la mesure de leurs moyens, des mesures de contrôle qui ont permis de réduire l'impact de la maladie de manière significative.

Mesures de suivi à l'attention des gouvernements

Des activités prioritaires spécifiques à chaque pays ont été développées, et la promotion et le recrutement de nouveaux donateurs peuvent être considérés comme une réussite, permettant de poursuivre les actions de contrôle de la PPA.

Dans les deux pays, la PPA constitue une priorité dans les politiques nationales, ce qui garantit la continuité de l'approche du programme de santé. Bien que de nouveaux projets aient été lancés tant en République dominicaine qu'en Haïti pour contribuer au contrôle de la maladie, il est probable que les importantes contraintes (sociales, civiles, politiques) auxquelles Haïti est actuellement confrontée limitent la réalisation de progrès significatifs à cet égard.

En vue d'une évaluation de l'impact des programmes de contrôle sur les producteurs porcins dans les deux pays (désagrégée par sexe des détenteurs d'animaux), il est à considérer qu'il pourrait y avoir un manque de visibilité des femmes rurales, un paramètre hors du champ d'application de ce projet, mais qui contribuerait à une inégalité devant être prise en compte et corrigée dans les actions futures.

Durabilité

1. Renforcement des capacités

Le projet a contribué à jeter les bases sanitaires de la lutte contre la PPA grâce à l'adoption de plans nationaux à moyen et long terme.

En tenant compte du fait que le projet était une réponse immédiate à une situation d'urgence, la planification d'une composante axée sur le plaidoyer auprès des donateurs et les projets à venir a jeté les bases de la durabilité et de la continuité des actions de contrôle nécessaires contre cette maladie.

2. Égalité des genres

L'approche systématique de la politique sanitaire en matière de PPA dans les deux pays ne comportait pas d'approche spécifique au genre et il n'y a pas eu d'activités différenciées en fonction du genre. Pour cette raison, il est considéré qu'après avoir franchi les étapes du cycle du projet, l'approche a été correctement mise en œuvre.

3. Durabilité environnementale

La gestion sanitaire de cette situation d'urgence ne comportait pas d'aspects environnementaux à prendre en compte dans le cadre du projet.

4. Approche fondée sur les droits humains, notamment le droit à l'alimentation et à un travail décent

La protection des moyens d'existence des éleveurs porcins dans les deux pays contribuait à la garantie du droit à l'alimentation des familles, et donc à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

5. Durabilité technologique

La surveillance basée sur le test de la protéine C-réactive (CRP) promue dans le cadre du projet était scientifiquement fondée et techniquement valable. L'absence de mise en œuvre des activités liées à la surveillance est attribuable aux contraintes de mise en œuvre plutôt qu'à une incompatibilité technique avec le plan.

6. Durabilité économique

Les deux gouvernements ayant des contraintes budgétaires, des ressources supplémentaires provenant de projets mondiaux et régionaux antérieurs ont été mises à disposition dans les deux pays pour assurer la continuité des actions de contrôle de la PPA jusqu'en 2025.

Documents et matériel de diffusion

République dominicaine

- Protocoles d'intervention
  - I.Protocole de notification et de surveillance épidémiologique.
  - II.Protocole de prélèvement, d'emballage et de transport des échantillons.
  - III.Protocole pour l'installation et le fonctionnement des points de contrôle.
  - IV.Protocole pour l'abattage et l'élimination des carcasses.
  - V.Protocole de nettoyage et de désinfection.
  - VI.Protocole de l'abattoir.
  - VII.Protocole de sentinelle.
- Messages audio diffusés par radio et véhicules sonorisés.

Haïti

- Plan national de contrôle et d'éradication de la peste porcine africaine (version révisée - 2024).
- Massages audio.

RÉALISATION DES RÉSULTATS – MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Impact attendu	**La sécurité alimentaire et les conditions de vie des petits, moyens et grands éleveurs de porcs sont améliorées grâce à la gestion et au contrôle de la peste porcine africaine en Haïti et en République dominicaine et à la prévention de sa propagation à d'autres pays de la région**	
Résultat	Les services vétérinaires nationaux mettent en œuvre un programme d'éradication de la peste porcine africaine dans le cadre d'une approche binationale (île d'Hispaniola)	
	Indicateurs	Nombre et pourcentage de producteurs de porcs (hommes et femmes) touchés par le programme dans chaque pays.
	Situation de référence	N/A
	Objectif final	Au moins 80 % de la population des producteurs de porcs (hommes et femmes) dans chaque pays.
	Commentaires et mesures de suivi à adopter	En République dominicaine, le projet a permis de répondre à l'urgence sanitaire en organisant le programme de contrôle de la maladie sur l'ensemble du territoire. Compte tenu de la portée nationale des actions de communication et de sensibilisation (communication sur les risques réalisée), on peut considérer que la couverture des producteurs de porcs a été complète et que tous les départements du pays disposent des capacités nécessaires pour répondre aux foyers de la maladie selon les procédures et les capacités générées grâce au projet. En Haïti, en revanche, la situation civile et l'instabilité politique générée par les bandes armées ont maintenu le pays en état de siège bien avant le début du projet. Les résultats du programme de contrôle de la maladie sont donc limités, seules des informations partielles étant disponibles sur l'impact du projet sur les producteurs de porcs, dont le nombre n'est pas connu. D'autres maladies porcines sont considérées comme ayant un impact local plus important, telles que la peste porcine classique (PPC) et la maladie de Teschen. Par ailleurs, les relations politiques entre les deux pays n'ont cessé de se dégrader, entraînant un éloignement du personnel technique des services vétérinaires et une absence totale d'instances de coordination bilatérale au cours de l'année 2023. Il convient de noter que, grâce à ce projet, les deux pays ont pu consolider les programmes de contrôle et d'éradication pour faire face à l'urgence, ainsi que se fournir mutuellement certains équipements prioritaires et mener certaines activités stratégiques pour la gestion de la maladie sur leurs territoires. Enfin, il convient de préciser que, parallèlement, le projet mondial OSRO/GLO/207/USA a permis de promouvoir des actions dans les deux pays afin de protéger les moyens d'existence des producteurs porcins, y compris le continent indemne de la maladie, entre janvier 2022 et juin 2023, en générant une réponse institutionnelle et en s'attaquant à l'urgence sanitaire.

Produit 1	Faciliter et soutenir un dialogue et une collaboration transfrontaliers coordonnés sur la PPA entre les autorités politiques et techniques des deux pays		
	Indicateurs	Cible	Réalisé
	Nombre de réunions bilatérales organisées pour gérer la crise de la PPA dans l'île.	Six réunions.	En partie
Situation de référence	0		
Commentaires	Deux réunions binationales ont eu lieu entre les deux pays. Il n'existe pas de trace écrite ou de compte-rendu de ces réunions. Une proposition de coopération entre Haïti et la République dominicaine dans les domaines de la santé animale, de la protection des végétaux et de la sécurité alimentaire a été rédigée et devait être signée le 15 mars 2022, mais elle a finalement été rejetée par le Gouvernement de la République dominicaine.		
Activité 1.1	Réalisation de réunions binationales entre les services vétérinaires nationaux d'Haïti et de la République dominicaine pour faire le point sur la situation de la peste porcine africaine dans les deux pays		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	Deux réunions binationales ont été organisées. Malheureusement, il n'existe aucune trace écrite de ces réunions dans les bureaux nationaux, et l'arrêt de ces réunions a signifié la fin des instances de travail binationales.	

Activité 1.2	Élaboration et appui à la signature d'un accord binational et d'un manuel opérationnel (République dominicaine-Haïti) pour la gestion conjointe du contrôle et de l'éradication de la peste porcine africaine		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Par décision du Gouvernement de la République dominicaine, l'accord n'a pas été signé.	
Produit 2	Les capacités des services vétérinaires publics et privés pour conduire le programme de contrôle et d'éradication de la peste porcine africaine dans les deux pays sont renforcées		
	Indicateurs	Cible	Réalisé
	Renforcement des capacités des services publics et du secteur privé dans le cadre du programme de contrôle et d'éradication de la PPA dans les deux pays.	Un règlement pour le contrôle et l'éradication de la PPA en Haïti et en République dominicaine.	En partie
Situation de référence	0		
Commentaires	En Haïti, un premier plan de contrôle et d'éradication de la PPA a été élaboré; toutefois, grâce à l'extension du délai de mise en œuvre jusqu'en 2023, des progrès ont été réalisés dans la révision et la mise à jour de ce plan, l'accent étant mis sur le contrôle initial avant le début d'une phase d'éradication. Dans le cas de la République dominicaine, aucun plan national spécifique à la maladie n'a été généré, mais des missions d'appui technique ont été menées et ont contribué à la préparation des protocoles d'intervention (activité 2.2). Il convient de souligner le travail de coordination nationale pour la réponse à l'urgence par le biais d'une série de réunions nationales et d'une mission inter-agences internationale avec la participation de la FAO, de l'Organisme international régional de santé végétale et animale (OIRSA) et du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) et du Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux (APHIS).		
Activité 2.1	Appui aux services vétérinaires nationaux dans l'élaboration de réglementations formelles pour établir les objectifs, les composantes, l'organisation et les responsabilités pour l'éradication de la peste porcine africaine		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	En Haïti, un plan national a été consolidé, tandis qu'en République dominicaine, des protocoles d'intervention spécifiques ont été mis en œuvre, qui n'étaient pas encadrés par un plan ou une politique nationale, mais qui ont été adoptés dans le cadre de la réponse du pays à la maladie.	
Activité 2.2	Appui aux services vétérinaires nationaux dans la finalisation des manuels de diverses procédures opérationnelles standard essentielles du programme d'éradication		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	En Haïti, le plan national comprenait des lignes directrices sur les différentes actions, mais pas spécifiquement sous la forme de procédures ou de manuels d'intervention. En revanche, en République dominicaine, dans le cadre du plan national, des protocoles ont été élaborés et ont servi de base aux actions de contrôle: - Protocole de notification et de surveillance épidémiologique; - Protocole de prélèvement, d'emballage et de transport des échantillons; - Protocole pour l'installation et le fonctionnement des points de contrôle; - Protocole pour l'abattage et l'élimination des carcasses; - Protocole de nettoyage et de désinfection; - Protocole de l'abattoir; - Protocole de sentinelle.	
Activité 2.3	Former les brigades à l'application correcte des procédures opérationnelles mises au point		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	En Haïti, il n'y a pas eu de transfert étendu des protocoles établis dans le plan de contrôle et d'éradication. En raison des conditions civiles et politiques du pays, la mise en œuvre a été basée sur la distribution du plan et la coordination par téléphone avec les zones opérationnelles sur le terrain. En République dominicaine, les procédures ont été transmises par le biais d'une série de formations à 77 membres de brigade, vétérinaires de terrain et auxiliaires.	

Activité 2.4	Mener une campagne générale de sensibilisation sur la peste porcine africaine ciblant: i) les vétérinaires publics et privés; ii) les petits exploitants familiaux, en tenant compte des aspects liés à l'égalité des sexes	
	Réalisé	En partie
	Commentaires	En Haïti, des émissions audio et radio ont été développées. On estime que les campagnes ont atteint l'ensemble du territoire national, avec une priorité donnée aux zones ayant la plus forte densité de producteurs porcins. En République dominicaine, les campagnes de sensibilisation se sont concentrées sur des messages audio pour la radio et le *perifoneo* (véhicules sonorisés) ciblant les petits producteurs. Un rapport sur la portée et les résultats de ces campagnes est disponible.
Activité 2.5	Renforcer l'infrastructure des laboratoires de diagnostic pour la préparation de kits de diagnostic CRP et les kits de diagnostic rapide de la peste porcine africaine (y compris le diagnostic différentiel avec la peste porcine classique et la maladie de Teschen)	
	Réalisé	En partie
	Commentaires	En ce qui concerne l'équipement CRP, il n'a pas été possible de le fournir à Haïti ou à la République dominicaine. Toutefois, en Haïti, les congélateurs nécessaires ont été fournis pour la conservation des échantillons porcins, qui seront distribués dans les régions nodales, facilitant ainsi leur viabilité jusqu'à leur envoi au laboratoire de référence, car cet équipement est essentiel compte tenu des retards et de l'instabilité de l'expédition des échantillons.
Activité 2.6	Former le personnel des services de laboratoire nationaux à la préparation des diagnostics PCR, des diagnostics rapides pour la peste porcine africaine et des analyses analytiques	
	Réalisé	Non
	Commentaires	Le manque de coordination et l'impossibilité de mobiliser les professionnels des laboratoires ont empêché ces formations pratiques de se dérouler comme prévu.

Produit 3	Mobilisation des ressources pour la crise de la peste porcine africaine dans les deux pays, avec un accent particulier sur le renforcement d'Haïti		
	Indicateurs	Cible	Réalisé
	Renforcer la mobilisation des ressources pour faire face à la crise de la PPA dans les deux pays, en mettant l'accent sur Haïti.	Six notes conceptuelles élaborées	En partie
Situation de référence	0		
Commentaires	Au niveau régional, une note conceptuelle a été élaborée pour permettre la poursuite du projet mondial OSRO/GLO/207/USA avec le projet GCP/RLA/240/USA. En République dominicaine, le projet de biosécurité GCP/DOM/026/USA a débuté en 2024 et s'achèvera en 2025. En ce qui concerne Haïti, le pays a été inclus dans une proposition sous-régionale des Caraïbes approuvée et financée par le Fonds de lutte contre les pandémies, qui vise à réduire l'impact des pandémies sur la santé publique par la prévention, la préparation et la réaction.		
Activité 3.1	Organiser des réunions avec des donateurs potentiellement intéressés par la lutte contre la peste porcine africaine en République dominicaine et en Haïti		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Des réunions fréquentes ont été organisées avec des donateurs potentiels tels que le bureau d'aide humanitaire d'USAID, USDA-APHIS, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds pour le développement des normes et du commerce, ainsi qu'avec le siège afin de promouvoir la continuité de la stratégie sanitaire en matière de PPA dans les deux pays touchés et, en particulier, la prévention dans les pays exempts de la maladie sur le continent et dans les Caraïbes.	
Activité 3.2	Élaborer un plan d'action d'urgence complet et chiffré pour une île		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	Les deux pays ont entrepris le processus progressif de préparation à la réponse d'urgence, la République dominicaine au sein des pays de l'OIRSA, tandis qu'Haïti l'a entrepris individuellement par le biais d'un atelier en personne organisé au Panama en novembre 2023. La note conceptuelle, l'ordre du jour et les engagements pris lors de l'atelier, signés par tous les participants, sont disponibles. Les deux pays ont identifié leurs lacunes et ont progressé dans la définition d'un plan d'action, mais un plan binational complet n'a pas été élaboré. En ce qui concerne les coûts de la PPA, la République dominicaine a élaboré un exercice en collaboration avec l'université de Barcelone.	
Activité 3.3	Élaborer des notes conceptuelles pour présenter des idées et des propositions de projets aux donateurs intéressés		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	Deux notes conceptuelles ont été élaborées et ont contribué à des projets qui ont été approuvés et activés.	

Partenariats et diffusion
Pour plus d'information veuillez contacter: Reporting@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

©FAO, 2024
CD3098FR/1/11.24